



## Pièce justificatives à fournir

- Copie de la pièce d'identité du chef d'équipe (pour les équipes composées uniquement de mineurs, copie de la pièce d'identité du responsable légal d'un des participants).

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### I- La Manifestation

La fête du Sport 2018 est une manifestation organisée par le Conseil Municipal des Jeunes de Castelginest en partenariat avec les associations sportives de castelginestaises suivantes :

- École de pétanque
- Tennis de table
- Taekwondo
- Rugby
- Football
- Tennis

Elle aura lieu le Samedi 22 septembre 2018 de 10h à 17h au Complexe sportif de Buffebiau , rue des Graves à Castelginest. De 10h à 12h30 et de 14h à 17h00, le public pourra découvrir les différents sports représentés. Une restauration sur place sera proposée par le comité des fêtes entre 12h00 et 14h00 ainsi qu'une buvette sur l'ensemble de la journée.

### II- Le Public

La manifestation est ouverte à tous, à partir de 4 ans pour la découverte et les initiations aux sports et 6 ans pour le mode équipe. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

### III- Les Associations

Les associations partenaires animeront des initiations et ateliers dans leurs disciplines respectives. Elle délivreront les points aux participants du « mode Équipes ».

### IV- Le Mode « Équipe »

Les équipes sont constituées de 4 à 6 joueurs. Les équipes uniquement constituées de mineurs doivent faire signer l'autorisation parentale à tous les responsables légaux des membres de l'équipe.

Les participants en équipe ont rendez-vous à 13h30 pour débiter le challenge sportif à partir de 14h.

Ils auront une fiche de route afin de les guider vers les différentes associations.

Les ateliers dureront 15 à 20 minutes.

Les associations proposeront un atelier en simultané pour deux équipes.

La remise du prix du challenge sportif aura lieu à 17h00.

### V- Responsabilités

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

La Municipalité se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens privés.

Le matériel municipal est sous la responsabilité de la mairie de Castelginest.

Le matériel associatif est sous la responsabilité de l'association auquel il appartient.

### VI - Sécurité

La Manifestation sera organisée et encadrée par la municipalité et le Conseil Municipal des Jeunes.

A ce titre, la Police Municipale assurera le maintien de l'ordre et procédera à toute action visant à mettre en sécurité le public accueilli.